

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Rhône et départ. limit.	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements ..	7 fr.	14 fr.	26 fr.
Étranger (Union post.)	10 fr.	20 fr.	40 fr.

(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale
DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la
Bourse.

Le Réveil des Pays rouges

L'opportunisme a été honteusement battu, hier dans l'élection de St-Etienne.

Le candidat opportuniste n'a pas même eu la moitié du chiffre des voix qui se sont portées sur notre ami Girodet. Ce n'est pas faute que ce dernier ait été vivement combattu. Un de nos confrères conservateurs, le *Salut Public*, le constate aujourd'hui, et son correspondant écrit à propos du scrutin d'hier :

La municipalité a employé tous les moyens en son pouvoir pour tromper le peuple ; elle a mis en avant un candidat ridicule dont le parler fait rire, dont la voix rappelle celle de Polichinelle ayant avalé sa pratique. Elle a essayé de jeter le trouble dans le parti socialiste, de mêler les jésuites à l'affaire, mais rien n'y a fait. Le candidat socialiste Girodet a triomphé de l'opportunisme inepte.

On veut obtenir la démission d'une administration municipale qui ruine la ville et met sur le pavé les meilleurs employés, quelle remplace par des républicains opportunistes inféodés au comité sans influence, décrié, honni, qui persiste à garder le pouvoir.

Cette attitude du conseil tant de fois battu et cependant ne voulant pas démissionner, explique le succès persistant des candidatures socialistes depuis quelque temps : l'échec de M. Duché, ancien conseiller général, battu ; le triomphe du citoyen Amoureux, il y a un an ; du citoyen Colombet, il y a quelques mois ; la prise d'élection de trois conseillers municipaux élus par 1,800 voix sur 24,000 électeurs, et les 5,000 bulletins blancs de protestation contre eux.

Enfin elle explique le vote de ce jour, le triomphe éclatant de M. Girodet, et la défaite honteuse de M. Bouissot.

Cette dernière leçon fera-t-elle renoncer la municipalité de Saint-Etienne à son projet (l'affaire du lycée) ? Nous ne le pensons pas, mais il est probable que les choses tourneront en longueur jusqu'au jour où le conseil, s'il ne veut pas démissionner, sera naturellement appelé à demander le renouvellement de son mandat.

Ce jour-là, il sera battu en masse après avoir été battu en détail. Ce sera l'épilogue de la question qui passionne Saint-Etienne.

Le journaliste conservateur ne se trompe pas dans ses prévisions : la municipalité opportuniste de Saint-Etienne sera certainement balayée par le suffrage universel aux prochaines élections générales. Mais où notre confrère se trompe, c'est quand il suppose que la question du lycée a été la plateforme de la dernière élection de Saint-Etienne.

Non, le terrain de la lutte n'était pas aussi étroit. La question qui se posait n'était pas seulement de savoir si l'on déplacerait ou si l'on ne déplacerait pas le lycée. La question qui s'agitait était celle-ci : « L'opportunisme restera-t-il, oui ou non, maître du département de la Loire ? »

Les électeurs ducanton nord-ouest de St-Etienne ont répondu : Non !

Dans quelques semaines, quelques jours peut-être, la question va se poser de nouveau et cette fois, ce ne sera pas seulement un collège cantonal, c'est toute la masse des électeurs de la Loire qui sera consultée, à propos de la nomination d'un député en remplacement de feu M. Reuillet.

Cette fois encore, nous en sommes convaincus, la réponse sera la même, aussi nette, aussi catégorique, mais

plus éclatante, naturellement, puisque c'est le département tout entier qui répondra.

La coterie opportuniste a bien pu tromper pendant quelques années même des populations aussi ardentes, aussi généreuses que celles de cette région appelée jadis par les réactionnaires « La Vallée Rouge », mais cette duperie ne devait avoir qu'un temps et tout indique que les temps sont accomplis.

Le scrutin de Tarare l'a montré il y a quinze jours. Le scrutin de St-Etienne l'a prouvé hier. Le scrutin de Lyon le démontrera mieux encore au 17 avril prochain.

C'est le réveil des Pays Rouges.

Ernest VAUQUELIN.

La Révision de la Législation pénale

Nos lecteurs savent que, dans le conseil des ministres de samedi, le garde des sceaux a fait signer au conseil des ministres un décret instituant une commission chargée de la révision de la législation pénale. Cette commission est ainsi composée :

Le garde des sceaux, ministre de la justice, président.

MM. G. Humbert, sénateur, ancien garde des sceaux, et Ribot, député, vice-présidents.

MM. Mazeau et Merlin, sénateurs ; Bovier-Lapierre, Brousse et Maunoury, députés.

M. Laferrière, vice-président du conseil d'Etat.

MM. Chaufour et Dislère, conseillers d'Etat.

M. Ronjat, procureur général près la cour de cassation.

MM. de Lavourade et Tanon, conseillers à la cour de cassation.

M. Bouche, procureur général près la cour d'appel de Paris.

M. Bernard, procureur de la République près le tribunal de la Seine.

M. Franck, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

M. Leveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. Molinier, professeur à la Faculté de droit de Toulouse.

MM. Herbet, directeur de l'administration pénitentiaire ; Filassier, président du tribunal supérieur de Cayenne ; Jacquin, directeur des affaires criminelles et des grâces.

Rempliront auprès de la commission les fonctions de secrétaires : MM. Blondot, auditeur au conseil d'Etat ; Bomboy, substitut du procureur de la République de Versailles ; Malécot, chef du bureau des affaires criminelles.

Dans le rapport qu'il adresse au président de la République, le garde des sceaux, pour justifier la nomination de cette commission, rappelle que le Code pénal, qui date de 1810, a subi depuis sa promulgation de nombreuses modifications. En 1824, en 1832, en 1836, des réformes partielles y ont été introduites. Mais dès cette époque, le législateur avait laissé entrevoir la nécessité pour l'avenir d'opérer une révision complète de notre législation pénale.

Les nations étrangères qui, comme la Belgique et les Pays-Bas, étaient régies par notre Code de 1810 ont, dans ces dernières années, procédé à une révision d'ensemble de leur droit criminel. Le moment semble venu pour la France, dit le ministre de la justice, d'entrer, à son tour, dans la voie des réformes et de rechercher dans quelle mesure devront être modifiés les principes de nos lois pénales.

En effet, le caractère des peines s'est successivement et profondément modifié ; les diverses pénalités établies sous

l'empire du Code de 1810 ne sont plus, à l'heure actuelle, ce qu'elles étaient à l'origine. Sous l'influence des idées libérales et des intérêts nouveaux de la société, plusieurs systèmes ont surgi sur le mode de leur application et ont été consacrés par l'adhésion des pouvoirs publics. C'est ainsi que la transportation des colonies a été substituée à la détention dans les bagnes, qu'une réglementation nouvelle du régime pénitentiaire des établissements de travaux forcés a été faite ; que le principe de l'emprisonnement individuel a remplacé, pour les peines de courte durée, le système de la détention collective. Si l'on considère, d'autre part, que les lois sur la libération conditionnelle des condamnés et la rélegation sont intervenues en vue de prévenir et réprimer les récidives ; que, pour assurer l'ordre et la discipline parmi les détenus, des dispositions pénales ont été spécialement édictées contre les auteurs des crimes commis dans l'intérieur des prisons ; qu'inspirés enfin de ces idées diverses plusieurs projets de loi sont actuellement soumis à l'examen du Parlement, on se rendra facilement compte de l'importance de la révolution accomplie ou en voie de s'accomplir dans la nature et l'exécution des châtiments établis par la législation de 1810.

Les innovations introduites, en ce qui concerne le régime des peines, ont altéré le rapport qui, dans la pensée des auteurs du Code, devait exister entre les incriminations et les peines. Il convient de rechercher dans quelles conditions et dans quelle mesure ce rapport doit être rétabli.

Le rapport ajoute :

A un point de vue différent, la révision de notre législation s'impose, les changements survenus dans notre état social ont augmenté ou atténué la gravité de certaines infractions qui sont insuffisamment réprimées à l'heure présente ou frappées de peines trop sévères. Ce double résultat est également fâcheux ; autant, en effet, l'insuffisance des moyens de répression peut constituer un danger pour la sécurité publique, autant l'exagération du châtimement est susceptible de devenir une garantie d'impunité pour les coupables que les juges hésiteront à frapper de peines hors de proportion avec leurs fautes.

D'autres questions se posent encore : il est opportun, dans un intérêt de clarté et d'homogénéité, d'élargir le cadre du Code de 1810 ; le nombre des actes punissables s'est logiquement accru avec les développements successifs de la société ; des lois spéciales de répression sont intervenues à diverses époques et forment, à côté du Code pénal, un ensemble de dispositions distinctes, éparpillées et parfois contradictoires. Une étude approfondie de ces lois permettrait peut-être de dégager de chacune d'elles les principes essentiels pour les réunir et les fonder dans un même Code, qui serait ainsi approprié à toutes les nécessités de l'action publique.

Les principes enfin qui ont inspiré l'œuvre du législateur de 1810 doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Les doctrines autoritaires de l'époque impériale, qui ont marqué de leur empreinte chacune des dispositions de nos lois criminelles, la conception primitive de la théorie du Code pénal ne semble plus répondre à l'idée que nous avons de la répression et des moyens de rendre cette répression efficace. Les réacteurs du Code avaient mesuré la gravité des peines sur le danger que les infractions faisaient courir à la société, sans se préoccuper de l'immoralité des actes considérés en eux-mêmes. Ils s'étaient exclusivement appliqués à garantir la société contre le retour des crimes par l'effet préventif de la crainte du châtimement.

Ne convient-il pas de substituer à ces principes du Code actuel du corps nouveau de doctrines qui, fondé sur une observation plus exacte de l'idée de justice et des besoins du pays, assurent, avec la répression de la faute, l'amendement des coupables ? La société ne doit-elle pas trouver une protection efficace à la fois dans l'effet préventif des peines et dans le relèvement moral des individus frappés par la justice ?

— Si vous lisiez moins haut là-bas ! cria le caissier. On ne s'entend plus.

Etienne acheva sa lecture, sans tenir compte de l'observation. Sa voix tremblait, et quand il eut fini, tous continuèrent à regarder fixement l'affiche. Le vieux mineur et le jeune avaient l'air d'attendre encore ; puis, ils partirent, les épaules cassées.

— Nom de Dieu ! murmura Maheu. Lui et son compagnon s'étaient assis. Absorbés, la tête basse, tandis que le défilé continuait en face du papier jaune, ils calculaient. Est-ce qu'on se fichait d'eux ! jamais ils ne rattraperaient, avec le boissage, les dix centimes diminués sur la berline. Au plus toucheraient-ils huit centimes, et c'était deux centimes que leur valait la Compagnie, sans compter le temps qu'un travail soigné leur prendrait. Voilà donc où elle voulait en venir, à cette baisse de salaire déguisée ! Elle réalisait des économies dans la poche de ses mineurs.

— Non de Dieu de nom de Dieu ! répéta Maheu en relevant la tête. Nous sommes des jeans-foutre, si nous acceptons ça !

Mais le guichet se trouvait libre, il s'approcha pour être payé. Les chefs de marchandage se présentaient seuls à la caisse, puis répartissaient l'argent entre leurs hommes, ce qui gagnait du temps.

SEMAINE PARISIENNE

Le triomphe du « fait-divers ». — Physiologie du reporter. — L'affaire de la rue Montaigne. — Un scandale parisien. — Voyage à Lesbos. — De l'utilité de la Presse. — Canler et Taylor. — Police et malfaiteurs.

Paris, 27 mars.
De quoi diable vous parlerai-je, sinon de la grosse affaire qui passionne tout Paris depuis huit jours. Car la politique, la finance, l'art, les théâtres, tout cela est relégué au second plan. Il n'est plus pour la population de Paris qu'une seule et unique préoccupation : Pranzini est-il, oui ou non, l'auteur du triple assassinat de la rue Montaigne ? C'est de cela que l'on s'inquiète, et non d'aucune autre chose.

Deux millions d'êtres vivants sont — moralement — aux trousses de la police et sur les talons des reporters. Le Parisien lit les journaux avec une avidité extraordinaire, non pour savoir si la triple alliance est conclue, mais pour apprendre si l'on n'a rien trouvé dans le dépotier de Marseille. La première page est absolument négligée pour la seconde ; on dédaigne les *leading articles* et l'on passe les comptes rendus parlementaires. Le « fait-divers » triomphe, le reporter est roi. Le crime de la rue Montaigne l'a placé au premier rang. C'est de lui qu'on attend l'émotion du jour ; c'est lui qui nous dira la couleur exacte du cadavre transporté à la Morgue, le nombre et la forme des tronçons saignants découverts au fond de la Seine, le signalement de l'assassin, les indices recueillis par la Sûreté, les soupçons du concierge ou les commérages des voisins.

Un être bizarre ce reporter. Hier, il a interviewé la personnalité en vue ; aujourd'hui, il courtise le juge d'instruction, et demain, il offrira à déjeuner au gardien de la Morgue ou sera témoin du mariage de la fille du bourreau. A la deux assassinats dans les basques de son veston, trois suicides dans les poches de son gilet, une trentaine de vols à toutes circonstances sur les feuillets noirs de son agenda. Il vous dira le scandale d'hier : l'histoire de cette grande dame, proche parente d'un guerrier célèbre dont les « mots » firent la fortune du *Tintamarre* il y a une dizaine d'années ; il vous racontera cette aventure bizarre qui s'est passée en plein Paris et qui fait rêver à Lesbos : un pauvre enfant de dix-huit ans, la fille d'un garde-chasse, gracieuse et jolte, se mourant d'anémie, tandis que l'autre, la goule, le vampire, s'enfuit bien loin au delà de l'Atlantique, poursuivie par les anathèmes du père, fou de désespoir.

Il vous racontera cela, le reporter, avec des détails que je ne puis donner ici, car il sait tout, aussi bien la chronique scandaleuse, que le nombre des cadavres de la journée ; leur histoire, leur genre de mort, leur degré de putréfaction, leur couleur et la coupe de leurs habits ; il sait les bruits du Palais, les bruits d'antichambre, les bruits de Bourse, les bruits de mansarde, les bruits de coulisses, les bruits de cafés, les bruits de la rue. C'est l'homme universel, encyclopédique, le lion du jour.

Un chef de la sûreté intelligent, et qui saurait se servir adroitement des reporters, arriverait, j'en ai la conviction, à des résultats surprenants. Canler, dans ses très intéressants *Mémoires*, raconte qu'il a découvert et capturé plusieurs criminels au moyen des petites notes opportunistement glissées dans les journaux. Quand il avait, par exemple, acquis la certitude qu'un assassin n'avait pas quitté Paris, il faisait annoncer à grand fracas que la police le recher-

chait à Londres ou à Bruxelles. Neuf fois sur dix, le malfaiteur se laissait prendre au piège, se gardait bien d'essayer de fuir et se faisait pincer là où il était persuadé qu'on ne le cherchait même pas.

Le truc est bien simple, et après Canler, M. Claude et M. Macé l'ont souvent employé, presque toujours avec succès. Mais M. Taylor se défie de la presse ; il lui garde rancune des inoffensives railleries dont elle l'a poursuivi chaque fois qu'il est revenu bredouille ; il la tient à l'écart et ne sait pas s'en servir. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que la presse mise en suspens, fait elle-même ses enquêtes sur les grands crimes et sert au public, sans hésiter, tous les renseignements qu'elle se procure.

Parfois, dit-on, ses indiscretions gênent l'action de la justice ; c'est bien possible ; mais plus souvent elles la servent. Troppmann eût échappé, si un bon gendarme — qui n'était même pas de service, — n'avait reconnu l'assassin de la famille Kinck d'après le signalement publié dans les journaux. Pranzini lui-même mangerait peut-être, à cette heure, le plus tranquille du monde, une bouillabaisse à la Réserve, si les filles peu farouches auxquelles il offrait les bijoux volés à Marie Regnault n'avaient été mises en défiance par les récits publiés dans toute la presse depuis huit jours.

Il est juste de reconnaître, d'ailleurs, que l'inhabileté du chef de la Sûreté n'est pas la seule cause des insuccès réitérés de la police parisienne. L'organisation des services policiers laisse beaucoup à désirer. Les agents sont très mal rétribués ; lorsque leurs recherches les obligent à faire quelques dépenses, il leur est fort difficile de rentrer dans leurs déboursés. Je puis vous citer ce fait d'un inspecteur de la sûreté qui, ayant découvert un criminel, dut le laisser échapper, parce que celui-ci, se voyant filé, s'empressa de se jeter dans un fleuve ; l'agent, n'étant pas autorisé à prendre une voiture et sachant qu'on ne lui rembourserait pas les frais qu'il ferait, dut abandonner la poursuite.

Les assassins ont pour eux cet énorme avantage : ils peuvent dépenser de l'argent, la Sûreté ne le peut pas. Ils ont, en outre, à leur disposition le téléphone et le télégraphe, tandis que, — ceci est à peine croyable, — les commissaires de police et les officiers de paix de Paris ne sont même pas reliés à la Préfecture. Seuls les postes centraux des mairies peuvent correspondre, non par le téléphone, mais par le télégraphe, avec le chef de la police municipale, qui prend d'abord copie de la dépêche et la transmet ensuite au cabinet du préfet. Il s'ensuit des pertes de temps que les malfaiteurs mettent à profit. C'est ainsi que, pour le crime de la rue Montaigne, le préfet n'a été avisé qu'à deux heures de l'après-midi, alors que les constatations du commissaire de police avaient été faites à dix heures du matin.

Je ne songe pas le moins du monde à plaider les circonstances atténuantes en faveur de M. Taylor, qui ne me paraît avoir aucune des nombreuses qualités nécessaires à un chef de la Sûreté ; mais il faut bien convenir que les déficiences d'organisation des services de police donnent beau jeu à MM. les criminels. Je suis même surpris qu'on en découvre encore quelques-uns de temps en temps. Il est bien certain, par exemple, que si Pranzini était resté tranquillement à Paris, ou si seulement il n'avait pas eu l'idée bizarre de vendre à des demoiselles extrêmement émancipées des bijoux signalés et décrits par tous les journaux de France et de Navarre, il ne

serait pas, à cette heure, entre les quatre murs peu ornés d'une cellule de Mazas.

En fait, on peut dire que c'est la presse qui a découvert l'assassin de la rue Montaigne.

A l'heure où cette grande victime du reportage et de la prostitution faisait sa rentrée peu triomphale dans la bonne ville de Paris, les journaux du soir annonçaient la nomination de M. Febvre, sociétaire de la Comédie-Française, au grade de chevalier de la Légion d'Honneur. C'est, tout bien compté, le troisième comédien que l'on décore depuis 1870 ; les deux autres artistes dramatiques qui ont également le ruban rouge sont, comme vous le savez, MM. Got et Delaunay. L'un et l'autre avaient été décorés, non comme comédiens, mais comme professeurs du Conservatoire ; il en fut de même autrefois pour Samson.

Quant à M. Febvre, c'est sur la proposition du... ministre des affaires étrangères (!!!) et pour services rendus à nos établissements hospitaliers de Londres, qu'il est admis à paviser sa boutonnière. On ne le décore point parce qu'il est un excellent artiste, un talent profond et concentré, mais bien parce qu'il a organisé des représentations fructueuses au bénéfice de l'hôpital français de Londres. Et si M. Mounet-Sully, qui vient de remporter dans *Hamlet* l'un des plus éclatants succès qu'aient jamais enregistrés les annales de notre théâtre, n'obtient pas la même distinction, c'est uniquement parce qu'il n'est ni professeur, ni vice-président du conseil d'administration d'un hospice !

Il faudrait pourtant être logique : ou bien la profession de comédien est toujours tenue pour immorale et dégradante, ainsi que du temps de Molière, et dans ce cas, le gouvernement ne doit pas décorer les acteurs ; ou bien, c'est une profession libérale, parfaitement honorable et même très honorée, et alors pourquoi ne pas avouer que si MM. Got, Febvre et Delaunay font partie de la Légion d'honneur, ils le doivent aux services par eux rendus à notre première scène, à la célébrité qu'ils y ont acquise ?

Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on décore tout le monde, jusqu'au jour où l'on se décidera à ne plus décorer personne.

MARSILLY.

DÉPÊCHES DE LA « TRIBUNE »

Par fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

DANS LES COULOIRS

Paris, 28 mars.
Beaucoup d'animation aujourd'hui dans les couloirs. De nombreux conseillers municipaux de Paris sont présents et s'entretiennent avec les députés de l'importante discussion qui va occuper la Chambre au sujet de l'organisation municipale de Paris.

On commente aussi beaucoup l'élection de M. Girodet au Conseil général de la Loire, qui constitue pour l'opportunisme un échec des plus marqués.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Paris, 28 mars.
On a distribué aux députés un certain nombre de projets de loi. Le plus

Feuilleton de LA TRIBUNE du 29 Mars 1887

GERMINAL

PAR
ÉMILE ZOLA

TROISIÈME PARTIE

IV

Au-dessus du banc de gauche, une affiche jaune se trouvait collée, toute fraîche dans le gris enfumé des plâtres ; et c'était là que, depuis le matin, défilaient continuellement des hommes. Ils entraient par deux ou par trois, restaient plantés, puis s'en allaient, sans un mot, avec une secousse des épaules, comme si on leur eût cassé l'échine.

Il y avait justement deux charbonniers devant l'affiche, un jeune à tête carrée de brute, un vieux très maigre, la face hébétée par l'âge. Ni l'un ni

l'autre ne savait lire, le jeune épérait en remuant les lèvres, le vieux se contentait de regarder stupéfiement. Beaucoup entraient ainsi, pour voir, sans comprendre.

— Lis-nous donc ça, dit à son compagnon Maheu, qui n'était pas fort non plus sur la lecture.

Alors, Etienne se mit à lire l'affiche. C'était un avis de la Compagnie aux mineurs de toutes les fosses. Elle les avertisait que, devant le peu de soin apporté au boissage, l'assé d'indiger des amendes inutiles, elle avait pris la résolution d'appliquer un nouveau mode de paiement, pour l'abatage de la houille. Désormais, elle paierait le boissage à part, au mètre cube de bois descendu et employé, en se basant sur la quantité nécessaire à un bon travail. Le prix de la berline de charbon abattu serait naturellement baissé, dans une proportion de cinquante centimes à quarante, suivant d'ailleurs la nature et l'éloignement des tailles. Et un calcul assez obscur tâchait d'établir que cette diminution de centimes se trouvait exactement compensée par le prix du boissage. Du reste, la Compagnie ajoutait que, voulant laisser à chacun le temps de se convaincre des avantages présentés par ce nouveau mode, elle comptait seulement l'appliquer à partir du midi, 1^{er} décembre.

— Si vous lisiez moins haut là-bas ! cria le caissier. On ne s'entend plus.

Etienne acheva sa lecture, sans tenir compte de l'observation. Sa voix tremblait, et quand il eut fini, tous continuèrent à regarder fixement l'affiche. Le vieux mineur et le jeune avaient l'air d'attendre encore ; puis, ils partirent, les épaules cassées.

— Nom de Dieu ! murmura Maheu. Lui et son compagnon s'étaient assis. Absorbés, la tête basse, tandis que le défilé continuait en face du papier jaune, ils calculaient. Est-ce qu'on se fichait d'eux ! jamais ils ne rattraperaient, avec le boissage, les dix centimes diminués sur la berline. Au plus toucheraient-ils huit centimes, et c'était deux centimes que leur valait la Compagnie, sans compter le temps qu'un travail soigné leur prendrait. Voilà donc où elle voulait en venir, à cette baisse de salaire déguisée ! Elle réalisait des économies dans la poche de ses mineurs.

— Non de Dieu de nom de Dieu ! répéta Maheu en relevant la tête. Nous sommes des jeans-foutre, si nous acceptons ça !

Mais le guichet se trouvait libre, il s'approcha pour être payé. Les chefs de marchandage se présentaient seuls à la caisse, puis répartissaient l'argent entre leurs hommes, ce qui gagnait du temps.

— Maheu et consorts, dit le commis, veine Filonnière, taille numéro sept.

Il cherchait sur les listes, que l'on dressait en dépouillant les livres, où les porions, chaque jour et par chantier, relevaient le nombre des berlines extraites. Puis, il répéta :

— Maheu et consorts, veine Filonnière, taille numéro sept... Cent trente-cinq francs.

Le caissier paya.

— Pardon, monsieur, balbutia le hoveur saisi, êtes-vous sûr de ne pas vous tromper ?

Il regardait ce peu d'argent, sans le ramasser, glacé d'un petit frisson qui lui coulait au cœur. Certes, il s'attendait à une paye mauvaise, mais elle ne pouvait se réduire à si peu, ou il devait avoir mal compté. Lorsqu'il aurait remis leur part à Zacharie, à Etienne et à l'autre camarade qui remplaçait Charval, il lui resterait au plus cinquante francs pour lui, son père, Catherine et Jeanlin.

— Non, non, je ne me trompe pas, reprit l'employé. Il faut enlever deux dimanches et quatre jours de chômage ; donc, ça vous fait neuf jours de travail.

Maheu suivait ce calcul, additionnant tout bas : neuf jours donnaient à lui environ trente francs, dix-huit à Catherine, neuf à Jeanlin. Quant au père Bonnemort, il n'avait que trois journées. N'importe, en ajoutant les quatre-

vingt-dix francs de Zacharie et des deux camarades, ça faisait sûrement davantage.

— Et n'oubliez pas les amendes, acheva le commis. Vingt francs d'amendes pour boissages défectueux.

Le hoveur eut un geste désespéré. Vingt francs d'amendes, quatre journées de chômage ! Alors, le compte y était. Dire qu'il avait rapporté jusqu'à des quinzaines de cent cinquante francs, lorsque le père Bonnemort travaillait et que Zacharie n'était pas encore en ménage !

— A la fin le prenez-vous ? cria le caissier impatient. Vous voyez bien qu'un autre attend... Si vous n'en voulez pas, dites-le.

Comme Maheu se décidait à ramasser l'argent de sa grosse main tremblante, l'employé le retint.

— Attendez, j'ai là votre nom. Tournant Maheu, n'est-ce pas ?... Monsieur le secrétaire général désire vous parler. Entrez, il est seul.

Etourd, l'ouvrier se trouva dans un cabinet, meublé de vieux acajou, tendu de reps vert déteint. Et il écouta pendant cinq minutes le secrétaire général, un grand monsieur blême, qui lui parlait par-dessus les papiers de son bureau, sans se lever. Mais le bourdonnement de ses oreilles l'empêchait d'entendre. Il comprit vaguement qu'il était question de son père, dont la retraite allait être mise à l'étude, pour la pen-

sion de 150 francs, cinquante ans d'âge et quarante années de service. Puis, il lui sembla que la voix du secrétaire devenait plus dure. C'était une réprimande : on l'accusait de s'occuper de politique, une allusion fut faite à son logeur ; enfin, on lui conseillait de ne pas se compromettre dans ces folies, lui qui était un des meilleurs ouvriers de la fosse. Il voulut protester et ne put prononcer que des mots sans suite, tordit sa casquette entre ses doigts fébriles et se retira en bégayant :

— Certainement, monsieur le secrétaire... J'assure à monsieur le secrétaire...

Déhors, quand il eut retrouvé Etienne, qui l'attendait, il éclata.

— Je suis un jean-foutre, j'aurais dû répondre !... Pas de quoi manger du pain, et des sottises encore ! Oui, c'est contre toi qu'il en a, il m'a dit que le coron était empoisonné... Et quoi faire ? nom de Dieu ! plier l'échine, dire merci : il a raison, c'est le plus sage.

(A suivre).

important est celui de M. Dauphin sur le budget de l'exercice 88.

La discussion sur les Messageries maritimes viendra avant celle du projet relatif à la réorganisation municipale de Paris.

LES VIGNES PHYLLOXÉRÉES

Paris, 28 mars.
La commission des dégrèvements des vignes phylloxérées s'est réunie sous la présidence de M. Boullay. Le but de la réunion était de délibérer sur les notes communiquées par le ministre des finances, concernant les conséquences fiscales de la loi. Il résulte de l'examen des documents une différence notable entre les propositions de la commission et le projet du gouvernement.

Tout fait prévoir qu'un accord se produira entre le ministre et la commission avant la discussion.

LA COMMISSION DU RÉGIME DES SUCRES

Paris, 28 mars.
La Commission du régime des sucres s'est réunie sous la présidence de M. Méline.

M. Renard développe un amendement au projet du gouvernement, et combat le relèvement de la prise en charge de 7 %, comme étant de nature à ruiner les petites fabriques.

La Commission est unanime à rechercher un système limitant à quarante millions les charges du Trésor, et à ne pas remettre annuellement la discussion de la loi de 1884.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 28 mars.
La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui à une heure sous la présidence de M. Rouvier.

M. Dreyfus, rapporteur, propose de rétablir le crédit relatif à l'administration centrale en faisant des réductions sur les autres chapitres du budget des finances.

Il propose, d'accord avec le gouvernement, une réduction de 448,500 francs, et contrairement à l'avis du ministre, une réduction de 52,300 francs sur l'administration centrale, enfin, une réduction de 300,000 francs sur l'enregistrement et les contributions directes.

La commission accepte les deux premières réductions, mais refuse la troisième. Néanmoins, sur la proposition de M. Wilson, elle accepte une réduction de 200,000 francs sur l'enregistrement et les contributions directes.

Après avoir voté en détail ces réductions, on passe au vote de l'ensemble, et la commission repousse alors successivement une réduction de 700,800 francs et une autre de 500 mille huit cents francs.

La commission ajourne ensuite la discussion à 3 heures.

La séance suspendue est reprise à 4 heures.

M. Dauphin est présent.

M. Rouvier lui fait connaître les décisions prises par la commission.

Le ministre fait des réserves et déclare qu'il laissera à la Commission et à la Chambre la responsabilité des annulations de crédit qui seront opérées.

M. Yves Guyot demande le refus intégral des propositions du gouvernement. Cette proposition est acceptée par 13 voix contre 2.

M. Guyot est nommé rapporteur.

LE BUDGET DES FINANCES

Paris, 28 mars.
La Commission s'occupe des crédits supplémentaires.

M. Dreyfus, rapporteur de la Commission du budget, a eu une entrevue avec M. Dauphin au sujet des crédits relatifs au personnel de l'administration centrale.

On sait que les crédits supplémentaires réclamés par le gouvernement, pour assurer le fonctionnement régulier des services s'élèvent à 630,000 fr. M. Dreyfus avait été chargé par la Commission du budget de rechercher s'il ne serait pas possible, par des réductions de crédits opérées sur les autres chapitres, de trouver des ressources équivalentes aux crédits sollicités par le ministre. M. Dreyfus a trouvé, en réduisant les crédits affectés aux autres chapitres, 800,000 francs de réduction.

M. Dauphin ne croit pas pouvoir ac-

cepter des réductions pour une somme aussi forte, et il estime qu'il est impossible, par voie de réduction, de trouver plus de 400,000 francs.

LA CHAMBRE

Séance du 28 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LEFÈVRE

La séance est ouverte à 3 h.
Après l'adoption du procès-verbal, M. Marguier dépose un projet de loi tendant à la reconstruction de la salle des séances dans l'intérêt de la représentation, de la presse et du public.

Scrutin pour l'élection d'un vice-président

Le président annonce ensuite qu'il va être procédé au scrutin pour l'élection d'un vice-président.
Au premier tour:
M. ANDRIEU obtient . . . 181 voix.
M. SPULLER . . . 165
Divers . . . 20
Il y a ballottage.

Projets divers

La Chambre adopte plusieurs projets d'intérêt local entre autres deux projets portant prorogation de la surtaxe perçue sur les vins à l'octroi de Thonon (Haute-Savoie), et de Voiron (Isère).

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture, au budget du ministère du commerce, d'un crédit de 11,850,000 fr. pour l'exercice 1887 et annulant pareille somme au budget de 1886.

A ce moment, on procède à un nouveau tour de scrutin pour l'élection d'un vice-président. Puis, par 332 voix contre 4, le projet précédent est adopté.

On aborde la délibération sur le projet portant approbation de la convention passée le 30 juin 1886 avec les Messageries maritimes, pour l'exécution des services postaux de la Méditerranée, de l'Indo-Chine, du Brésil, de la Plata, de la Nouvelle-Calédonie et de la côte orientale d'Afrique.

M. Pierre Aixe demande le renvoi de la discussion après la loi sur l'organisation municipale de Paris.

Le ministre accepte le renvoi qui est ordonné par la Chambre.

Sur la demande de M. Félix Faure, la Chambre prononce également le renvoi de la discussion du projet approuvant le traité de commerce entre la France et la République Sud-Africaine.

La Convention franco-hellénique

Mais le renvoi de la délibération sur le projet approuvant la convention provisoire de navigation entre la France et la Grèce, demandé par M. des Rotours, n'est pas ordonné.

M. des Rotours parle contre le traité de commerce qui liera la France pour dix ans et empêchera le relèvement des droits sur les raisins secs.

Il cite ensuite le traité de commerce avec la Hollande comme la cause de la ruine de l'industrie de la ficelle et termine en niant les avantages du traité.

M. Bourgeois, député du Jura, répond que le traité peut-être annuellement dénoncé. Il critique en détail le projet et rappelle qu'il a déposé un projet sur les résolutions à prendre pour assurer à la France un régime économique stable.

Il développera ses idées lors de la discussion définitive. Mais il tient à faire remarquer aujourd'hui que la Grèce importe chez nous pour 55 millions, dans lesquels les raisins secs entrent pour 50 millions, tandis que le chiffre de nos importations en Grèce se réduit à 10 millions.

Nous donnons donc sans profit d'immenses avantages à la Grèce.

L'orateur engage ses collègues à voter contre la convention.

M. Leydet, rapporteur, répond que le traité est dénonçable annuellement. Il reconnaît que les avantages n'en sont que très faibles, mais qu'ils existent néanmoins et qu'ils nous mettront sur le pied d'égalité avec les importateurs anglais et allemands devant les douanes grecques.

Il demande à la Chambre de voter pour la convention, à moins de revenir sur le tarif général, ce à quoi les affaires ne gagneraient rien.

M. de la Ferronnays constate le côté temporaire du traité et dit que puisqu'il offre plus d'avantages que d'inconvénients il faut le voter.

M. Flourens montre la difficulté actuelle d'obtenir des avantages plus importants, les traités expirant tous en 1892. Dans ce traité avec la Grèce nous gagnons quelques avantages sans rien céder sur la question des raisins secs.

Enfin, nous obtenons l'égalité avec les autres puissances.

Par 350 voix contre 184, la Chambre se prononce pour l'adoption.

La réorganisation du Conseil général de la Seine

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition Raspail demandant que le conseil général de la Seine soit régi par le droit commun, conformément à la loi du 10 août

1871 et qu'il soit procédé à sa réorganisation.

M. Folliet, rapporteur général, demande l'urgence qui est déclarée.

M. Folliet expose l'économie du projet de loi et demande à la Chambre de l'adopter. Les articles 1 à 4 sont adoptés.

La Chambre se prononce ensuite pour l'adoption de l'ensemble du projet.

L'organisation municipale de Paris

Elle aborde ensuite la discussion du projet Sigismond Lacroix sur l'organisation municipale de Paris.

M. Cordier, rapporteur, demande l'urgence.

M. Camélinat dit que le conseil n'a jamais voulu séparer la question secondaire du mode de l'élection de la question principale qui est l'extension des attributions du conseil.

La Chambre doit tenir compte des vœux du conseil municipal et de la population.

L'orateur propose donc de renvoyer à la commission la question de l'électorat.

M. Cordier, rapporteur, dit que la Chambre n'est pas saisie d'une loi sur les attributions du conseil.

Si l'ajournement est adopté, les élections auraient lieu en mai sous l'empire de la législation actuelle et au scrutin par quartier.

Il en résulterait la nécessité de dissoudre le conseil, si la loi sur les attributions municipale était votée antérieurement aux élections.

M. Lanjuinais appuie le renvoi à la commission.

M. Sigismond Lacroix dit que toutes questions d'attributions écartées il s'agit dans le projet actuel du mode d'élection.

L'orateur insiste pour que cette question soit tranchée.

M. Rigot demande le renvoi en disant qu'il est nécessaire d'étudier dans l'ensemble toutes les questions relatives à Paris.

La proposition d'ajournement, émise par M. Camélinat, est mise aux voix et repoussée par 365 voix contre 193.

M. Lefebvre-Pontalis dit que le système actuel, consacré par un long usage, date de 1871. On veut le remplacer par le scrutin de liste par quartier.

L'orateur demande de conserver le scrutin uninominal pour les conseillers généraux.

M. Goblet dit que la représentation par quartier donnera un caractère exclusivement politique aux élections, tandis que le scrutin par arrondissement leur donnera un caractère plus municipal.

Il admet le chiffre de 96 membres, mais en conteste la répartition. Quatre conseillers seraient attribués à chacun des 24 arrondissements, et seize autres arrondissements les plus peuplés, ce qui est arbitraire.

M. Lacroix déclare que la commission a cherché à établir la proportionnalité sur les bases les plus équitables.

M. Lefebvre-Pontalis demande le maintien du statu quo.

M. Floquet fait remarquer que cette proposition équivaut à un rejet du projet.

La première partie du projet portant que l'élection de 96 conseillers aura lieu au scrutin de liste par arrondissement est adoptée.

La seconde partie attribuant quatre conseillers à chaque arrondissement et répartissant les 16 autres entre les arrondissements les plus peuplés est repoussée par 331 voix contre 213.

M. Lacroix propose un autre système fixant à 6 le maximum des conseillers pour les arrondissements les plus peuplés.

M. Goblet accepte cette transaction. La proposition précédente est adoptée par 227 voix contre 253.

L'Emission de la Presse

M. Jules Roche pose une question relative à l'émission de la presse. Il dit qu'elle est engagée dans une mauvaise voie et qu'elle a un double caractère : celui d'un emprunt et celui d'une loterie.

M. Goblet justifie l'opération qui est des plus régulières, et donnera un bénéfice de 1,100,000 fr.

La Chambre procède ensuite au règlement de son ordre du jour.

La séance est levée à 7 heures.

INFORMATIONS

OBSEQUES DE MADAME RANC

Paris, 28 mars.
Les obsèques civiles de M^{me} Ranc, mère de l'ancien député, décédée à la suite d'une chute dont les conséquences ont été mortelles, ont eu lieu, hier, à Paris.

Plus de cinq cents personnes appartenant au monde politique et littéraire, ont assisté, aux obsèques de M^{me} Ranc.

M. Ranc conduisait le deuil.

Dans le cortège, qui s'est rendu directement de la maison mortuaire au cimetière du Père-Lachaise, on remarquait : MM. Floquet, Spuller, Rouvier, Clémenceau, Picton, Anacleto de la Forge, Germain Casse, Raynal, Jules Claretie, Henri de La Pommeraye, Edouard Hervé, Léon Cléry, etc.

LA DYNAMITE A BESSÈGES

Bessèges, 28 mars.
Une cartouche de dynamite a fait

explosion contre la maison de la direction des mines, à Rochessadoulle. La détonation a été très forte. Les dégâts sont purement matériels et de peu d'importance.

MANIFESTATION CONTRE LES BUREAUX DE PLACEMENT

Paris, 28 mars.

Les garçons marchands de vin, réunis dans un meeting public, salle Favié, sous les auspices de la Ligue contre les bureaux de placements, ce sont livrés, à l'issue de la réunion, à une manifestation sur la voie publique.

Après des discours prononcés par le citoyen Soudey et la citoyenne Louise Michel, l'assistance, très nombreuse, a quitté la salle. Le citoyen Soudey a pris la tête des manifestants qui ont suivi la rue de Belleville jusqu'aux boulevards extérieurs.

Là, les gardiens de la paix étant intervenus, les manifestants se sont partagés en deux colonnes qui se sont dirigées à droite et à gauche. Cinq arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celle du citoyen Espagnac qui présidait le meeting.

Une autre bande, dans laquelle les anarchistes étaient assez nombreux, est descendue, en courant le faubourg du Temple jusqu'à la place de la République.

A 3 h. 1/2, les manifestants sont arrivés aux Halles. Là, ils se sont attardés devant le grand bureau de placements de la rue Turbigo, qui était gardé par la police. Une collision eut lieu et de nouvelles arrestations furent opérées, notamment celle de Louise Michel.

Cette manifestation avait causé une assez vive agitation dans le quartier des Halles, où la police est restée en force jusque dans la soirée.

L'arrestation de Louise Michel n'a pas été maintenue. Elle a été relâchée presque aussitôt.

LES OBSEQUES DU GÉNÉRAL FARRE

Paris, 28 mars.

Aujourd'hui, à midi ont eu lieu les obsèques du général Farre. Le vestibule de la maison mortuaire, 110, boulevard Haussmann, avait été transformé en une magnifique chapelle ardente, dans laquelle était déposé le cercueil renfermant les restes du général, richement orné de trophées et de drapeaux tricolores ; le catafalque sur lequel étaient déposés l'uniforme et l'épée du général disparaissait sous une quantité considérable de couronnes et de bouquets.

Les honneurs militaires étaient rendus par les 36^e et 89^e de ligne avec drapeaux et musique ; le 16^e dragons et le 31^e d'artillerie, sous les ordres des généraux Sée et Gervais. Les cordons du poêle étaient tenus par le général Lallemand, le général Frébault, le général Derroja, le général Rousseau, et MM. Langlier, procureur du lycée-école Charlemagne ; Bérail, sénateur ; Madier-Montjan, député ; l'archevêque, conservateur des hypothèques. Le deuil était conduit par M. Delacroix-Marsy, neveu du défunt.

Derrière le char ayant à ses angles des trophées de drapeaux, un soldat du 19^e escadron du train des équipages conduisait le cheval de bataille du général. L'animal, recouvert d'un voile de crêpe noir, était celui qui fut cause de la chute du général le 14 juillet 1886, chute qui occasionna la maladie dont il est mort. Puis venaient le colonel Lichstein, représentant le président de la République ; le général Boulanger, en grand uniforme ; le représentant du ministre de la marine ; le général Saussier ; les anciens aides de camp et officiers d'ordonnance du défunt ; la députation du Sénat et enfin les officiers généraux, officiers supérieurs et délégations des officiers de l'armée de Paris.

Parmi l'assistance, on remarquait la présence de M. Goblet, du général Jung, du général Thibaudin. Le général Farre ayant commandé en chef devant l'ennemi, les troupes ont suivi le cortège jusqu'à l'église Saint-Augustin et de là au cimetière du Père-Lachaise où a eu lieu l'inhumation.

Un discours a été prononcé par le général Lallemand.

NOS TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 28 mars.

La convention provisoire intervenue entre la Roumanie et la France, qui prenait fin le 1^{er} avril, en de nouveau prorogée. Quant au traité de commerce franco-italien, les négociations subissent un temps d'arrêt, par suite de la discussion du tarif général italien et de la crise qui règne à Rome.

LE TRANSFERT DE LA FACULTÉ DE DOUAI

Paris, 28 mars.

Le Conseil municipal et la Chambre de commerce de Douai ont donné leur démission pour protester contre le projet de transfert de la faculté de Douai.

ARRESTATIONS D'ÉTUDIANTS RUSSES

Saint-Petersbourg, 28 mars.

Dans l'espace de quatre jours, trois cents étudiants ont été arrêtés.

Voici ce qui a motivé ces arrestations : Le recteur de l'Université exprimait dans une réunion publique son indignation contre les auteurs de l'attentat contre le tsar avait failli être victime. Plusieurs étudiants protestèrent et firent une manifestation en l'honneur des nihilistes.

Le gouvernement a décidé la fermeture de l'Université.

On dit que le ministre de l'instruction publique va donner sa démission.

LE PROCÈS DES ANARCHISTES AUTRICHIENS

Vienne, 28 mars.

Dans le procès des anarchistes, treize prévenus ont été condamnés à des peines variant de un à vingt ans de *carcere duro* ; un des prévenus a été acquitté.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

EXPLOSION D'UN MOULIN À POUDRE

Vienne, 28 mars.

Dans la soirée du 22 courant, un moulin à poudre situé dans la vaste plaine dite *Steinfeld*, près de Wiener-Neustadt (basse Autriche), a fait explosion. La secousse a été si forte qu'on l'a sentie à une énorme distance et qu'un premier moment on crut à un tremblement de terre. Malheureusement il y a eu trois victimes, un artificier et deux artilleurs. Les corps de ces deux derniers ont été littéralement déchirés et leurs membres lancés au loin dans les champs.

L'ENVOYÉ DU PAPE À BERLIN

Berlin, 28 mars.

M. Galimberti, qui avait été envoyé à Berlin pour porter à l'empereur Guillaume les félicitations du pape, rentrera prochainement à Rome, porteur d'une lettre de l'empereur à Léon XIII.

LA MARINE RUSSE

Constantinople, 28 mars.

Aujourd'hui traverseront le Bosphore, allant à Vladivostok et à Sakhaline, avec un millier de recrues ou de détenus politiques et des munitions, un vapeur français notifié par la Russie et un vapeur de la flotte volontaire de la mer Noire.

La Compagnie de navigation russe vient de supprimer sa ligne de paquebots de Syrie. Cette Compagnie relevant du ministre de la marine russe, on rattache cette suppression à des préparatifs maritimes de la Russie dans la mer Noire.

Voir la suite de nos Dépêches

A LA 3^e PAGE

AU PALAIS

COUR D'APPEL DE LYON. — 4^e CHAMBRE PRÉSIDENCE DE M. MONTALANT

Audience du lundi 29 mars.

AFFAIRE MONFRAY

Hier soir, la 4^e chambre de la cour a statué sur l'appel interjeté par Monfray contre un jugement du tribunal de 1^{re} instance le condamnant à deux ans de prison pour outrage envers les magistrats.

Nous croyons de notre devoir de reprendre cette affaire à son origine et de rappeler à nos lecteurs les causes qui l'ont déterminée.

Le 20 novembre dernier, quelques jeunes gens se réunissaient à la salle Fourgès et organisaient une tombola-loterie au bénéfice de Bordat, qui venait de sortir de prison.

Les lots composant cette tombola étaient les suivants :
Un mouqueton ;
Un costume catalan ;
Deux paires de chaussettes en coton blanc ;
Une bouteille de vin vieux ;
Une surprise (la police représentée par un harenag saur) ;
Une seconde surprise (la bourgeoisie, représentée par le dernier pain touché par Bordat à la prison).

Comme on le voit, cette malheureuse tombola ne contenait que des lots insignifiants, mais telle n'a pas été l'opinion du commissaire.

M. Maillard termine son admirable plaidoirie en suppliant la Cour de bien voir les intentions de son client, intentions que le Tribunal, obligé de statuer immédiatement, n'a pas eu le temps d'examiner à fond.

Monfray a cédé à un mouvement d'émotion ; la Cour tiendra compte de son attitude à l'audience et de ses bons antécédents.

La parole a ensuite été donnée à M. Favat-Garnier Chénest qui, à montre beaucoup de tact, et a prié la Cour de faire la part de la justice et de l'équité.

La Cour, après en avoir délibéré, rend son arrêt réduisant la peine d'emprisonnement à un an.

M. Maillard pose des conclusions tendant à donner acte de ce que M. le Président du tribunal correctionnel, après l'incident, n'a pas entendu les témoins, disposition prescrite dans l'article 181 du code d'instruction criminelle.

M. l'avocat général n'a opposé pas à ce qu'il soit fait droit à la demande du défendeur ; en conséquence la Cour donne acte à M. Maillard.

Chacun a sa petite ambition et notre ténébreux commissaire voyait déjà briller sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur qui ne pouvait manquer de lui être octroyée si verbalisait et faisait, par ce moyen, condamner les contrevenants à la loi du 21 mai 1835, interdisant les loteries.

Il fit et les deux principaux auteurs du délit, Monfray et Monfouilloux, comparurent le 3 mars 1877 devant le tribunal correctionnel qui condamna le premier à huit jours et le second à un mois d'emprisonnement.

En attendant prononcer cette condamnation, Monfray s'écria : *Vive l'anarchie*. Et le tribunal, après en avoir délibéré, lui infligea la peine de deux ans de prison. Au reste voici le procès-verbal qui a été dressé.

Procès-verbal d'audience
Nous, président,
Au moment où un jugement qui condamnerait Monfray et Monfouilloux, le premier à huit jours et le second à un mois d'emprisonnement pour avoir organisé et fait tirer une tombola-loterie sans autorisation, délit prévu par les articles 2 et 3 de la loi du 21 mai 1835, et 410 du Code pénal, venait d'être prononcé, Monfray s'est levé et a crié de toute sa force : *Vive l'anarchie* !

Invité par nous à indiquer pourquoi il avait proféré ces paroles, Monfray a dit : « Je n'ai rien à vous répondre ; faites ce que vous voudrez. »

Sur l'observation faite à Monfray, qu'il ne pouvait supposer que le tribunal ne l'avait condamné que parce qu'il était anarchiste, et malgré nos exhortations à témoigner ses regrets de son attitude et de ses paroles outrageantes, Monfray a ajouté avec violence : « Si, le tribunal m'a condamné parce que je suis anarchiste. »

Le substitut requiert l'application de l'article 222 du code pénal.

Le tribunal en a délibéré.

Monfray fit appel de cette condamnation, et c'est hier, qu'assisté de M. Maillard, du barreau de Paris, il a comparu devant la cour d'appel (chambre correctionnelle).

Après la lecture du rapport fait par M. le conseiller Anselme, la parole a été donnée à l'éminent avocat du barreau de Paris, M. Maillard, qu'on est toujours sûr de trouver sur la brèche lorsqu'il s'agit de défendre les ouvriers.

Pour l'honorable défenseur, il n'y a qu'une infraction commise : celle qui est relative à la loterie ; la seconde relative à l'outrage envers des magistrats, et relevée par le tribunal, n'existe que par une fautive interprétation des juges.

M. Maillard fait ensuite l'histoire de la loterie. Comme dès le xvi^e siècle, la loterie fut supprimée par la Convention. Rétablie par le Directoire, elle a été définitivement abolie par la loi du 21 mai 1836. Cette loi ne manquait pas de soulever d'unanimes protestations, car ces loteries avaient rendu de réels services, à la ville de Paris, notamment, en lui procurant les ressources nécessaires à la construction du Panthéon, de l'église Saint-Sulpice, du Pont-Royal, des Invalides

LYON ET LE RHONE

On demande des vendeurs pour la « Tribune ». S'adresser au bureau du journal de 2 à 3 heures de l'après-midi.

Réunion de la salle Gamet. — Hier avait lieu rue de Chartres une réunion publique convoquée par les groupes socialistes du troisième arrondissement.

La discussion n'a pas porté sur le choix du candidat et aucune personnalité n'a été mise en avant.

La séance tout entière a été employée à la discussion du programme et à l'examen de la tactique électorale la plus propre à faire l'union entre les partis avancés.

D'après les observations échangées au cours de la réunion, il résulte que tout le monde est bien convaincu de la nécessité de faire l'union en face de l'opportunisme si l'on ne veut pas exposer la démocratie à un échec certain.

Faculté de Lyon. — M. Laroynne, docteur en médecine, chargé du cours complémentaire de clinique des maladies des femmes à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, est nommé professeur adjoint à ladite faculté.

M. Louise, docteur en sciences, maître de conférences de chimie à la Faculté des sciences de Lyon, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

Le prix du pain à Lyon. — Nous apprenons que la chambre syndicale des boulangers lyonnais vient d'augmenter le prix du pain de deux centimes par kilo, à partir du 1^{er} avril; le pain se vendra donc comme suit :

Pain de ménage, 0 fr. 36 le kilo; pain blanc, 0,42.

Voilà une deuxième conséquence du vote de la loi sur les céréales.

A quand le rétablissement de la taxe ?

Coopération ouvrière. — Nous publions la lettre suivante que nous adresse un des membres de la Fédération du Sud :

Dans un de vos numéros de la semaine dernière j'ai lu un article sur la coopération, où il est parlé des résultats que les coopérateurs, soit comme production soit comme consommation sont en droit d'attendre des sociétés coopératives; aujourd'hui encore vous vous en occupez; tant mieux, on ne s'en occupe jamais assez. Assurément les résultats déjà obtenus sont encourageants, mais sont-ils bien ce qu'ils devraient être ? pour la plupart on peut répondre hardiment non.

Depuis le Congrès des sociétés coopératives tenu à Lyon en septembre dernier le mouvement s'accroît et un noyau est formé pour fédérer les sociétés coopératives de la région lyonnaise, les statuts sont élaborés, il ne reste plus qu'à recueillir les adhésions des coopératives. D'où vient que ces adhésions sont si peu nombreuses quand chacun reconnaît que les sociétés prises isolément ne peuvent atteindre le but vers lequel tout coopérateur doit tendre : obtenir les objets de consommation de première qualité et former un capital pour arriver à la société de production.

N'est-il pas que trop démontré, hélas, qu'avec le maigre salaire que l'on veut bien accorder à l'ouvrier, il puisse arriver à former les capitaux nécessaires à son émancipation. Eh bien, le moyen de former ces capitaux, les sociétés coopératives les fournissent : les centimes qui dans un ménage ne peuvent être mis de côté, elle les met, elle, et la fin de l'usage exercé les bénéfices de certaines sociétés, représentent des sommes assez rondes.

Dans beaucoup de ces sociétés malheureusement les bénéfices font retour au sociétaire et s'agissent ainsi sans grand profit, tandis que s'ils étaient capitalisés avant qu'il soit peu, les quarante sociétés lyonnaises pourraient disposer de sommes importantes et fort de l'expérience que les administrateurs auraient acquise en administrant les sociétés de consommation l'organisation de sociétés de production et d'exportation graduellement à l'émancipation tendra.

Le groupe de coopérateurs qui est à la tête de l'organisation de la Fédération régionale est convaincu qu'avec une organisation sérieuse les résultats que l'on pourrait obtenir faciliteraient beaucoup cette formation de capital en supprimant tous les intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Lesquels intermédiaires prélèvent un bénéfice qui par l'organisation que nous voulons fonder ferait retour aux coopérateurs et viendrait grossir leur bénéfice. D'où vient donc que ces idées rencontrent de la part de beaucoup de sociétés une résistance que nous étions loin de prévoir ? La coopération peut et doit donner de magnifiques résultats, il s'agit d'en hâter l'application.

Pour les objets usuels la Fédération pourrait organiser un magasin où, sans faire concurrence aux coopératives, on tiendrait à la disposition des membres des sociétés fédérées les objets que ceux-ci ne trouvent pas dans leurs sociétés respectives à meilleur marché, que chez les commerçants, le surplus des bénéfices faisant toujours retour à la coopérative. L'émancipation sociale est là.

A l'œuvre, travailleurs de Lyon, et nous aurons fait un pas dans cette question tant de fois mise en pratique par les intéressés.

L. POIZAT, membre de l'Union des familles.

Les Monts-de-Piété. — La commission relative à l'organisation des monts-de-piété a pris deux décisions : 1^{re} Le mont-de-piété serait autorisé à prêter sur reconnaissance, 2^{re} Les commissaires-priseurs et les droits de priser seraient supprimés. De cette façon, les prêts ne pourraient jamais être faits à plus de 0/0.

Accident de voiture. — Par suite de la collision de deux voitures dans une rue de l'Arbresle, un enfant de 4 ans, a été tué sur le coup et plusieurs personnes ont été blessées.

Nos compatriotes à Genève. — La colonie française à Genève a organisé pour le 3 avril une fête qui doit donner au Kursaal, avec le concours de plusieurs sénateurs et députés

des départements voisins. De nombreuses adhésions sont déjà parvenues au Comité.

Les principaux artistes du théâtre de Genève ainsi que la Fanfare Genevoise ont promis de contribuer à l'œuvre de bienfaisance que vont organiser nos compatriotes.

Le succès de cette fête franco-suisse est assuré d'avance. Une partie de la recette sera dédiée à la célébration du Centenaire de 1789.

Un grand banquet aura lieu le soir même à 7 heures à l'hôtel de la Navigation, au Paquis.

Notre correspondant de Genève nous adressera télégraphiquement tous les détails de cette fête qui promet d'être des plus animées.

Concert-conférence, suivi de tombola (Villa des fleurs). — Le Cercle d'étude des Droits de l'Homme, 2, rue Montebello, donnera dimanche 2 avril, à 1 heure précise, un concert-conférence suivi de tombola au bénéfice de sa bibliothèque.

La conférence sera faite par le citoyen Simyan, député de Saône-et-Loire, qui traitera du PACTE DE FAMINE.

On peut se procurer des billets aux adresses suivantes : au siège du Cercle, 2, rue Montebello; au Cercle des Travailleurs, 17, cours Vitton; au Cercle de St-Just, rue des Fossés-de-Trion, 20; chez les citoyens Gachet, cours de la Liberté, 89, et Bedin, chemin du Sacré-Cœur, 131.

Nominations militaires. — 14 corps d'armée. — L'Officiel publie un grand nombre de nominations militaires dont nous extrayons celles qui intéressent le 14. corps d'armée :

Infanterie : Par décrets minist. du 21 mars 1887 : M. Poncet, chef de bat. command. le 11^e bat. de chass. à pied passe au 97^e rég. d'infant. pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Parisot, qui permute avec lui.

M. Orlandeau, cap. au 98^e rég. d'infant. passe au 92^e rég. de même arme, en remplacement de M. Payot retr.

Corps de chasseurs forestiers. — Par décret en date du 14 mars 1887, rendu par le Président de la République sur la proposition du ministre de la guerre, a été nommé au grade de sous-lieutenant, dans le corps des chasseurs forestiers, compagnie de fort de Grenoble et du fort Barraux, M. Jaubert, garde gén. stag. des forêts.

Artillerie. — Par décret en date du 21 mars 1887, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a été nommé dans l'artillerie au grade de lieutenant pour prendre rang du 18 mars 1887, M. Dubois (Paul-François), du 2^e rég. — Maintenu à sa batt.

M. Colin, lieutenant en 1^{er} à la 2^e batt. du 2^e rég., a été classé à la 2^e batt. du 13^e rég. pour y faire le service.

M. Adam, lieutenant en 1^{er} à la 2^e batt. du 13^e rég., a été classé à la 9^e batt. du 2^e rég. pour y faire le service.

M. Hironard, cap. en 1^{er} à l'Ét.-maj. partie de l'art., adj. à la fonderie de Bourges, a été désigné pour occuper l'emploi d'adj. à la direction de Lyon.

M. du Perron de Revel, lieutenant en 2^e à la 4^e batt. du 12^e bat. de fort., a été classé à la 2^e batt. dudit bat., détachée à Briançon, pour y faire le service.

M. Dapuy, cap. en 2^e à la 5^e batt. du 1^{er} rég. d'art., adj. à la fonderie de Bourges, a été désigné pour occuper l'emploi d'adj. à la direction de Lyon. — Continuera à compter à sa batt.

M. Descours, lieutenant en 1^{er} à la 4^e batt. du 9^e rég., a été classé au 11^e bat. d'art. de fort. pour y occuper l'emploi de tré.

M. Joseph-Mathieu Cousin, du 2^e rég. — Maintenu à sa batt.

M. Modot, lieutenant en 2^e à la 5^e batt. du 11^e bat. de fort., a été classé à la 2^e batt. dudit bat., détachée à Bizerte, pour y faire le service.

M. Viardot, lieutenant en 1^{er} tré. du 11^e bat. de fort., a été classé à la 4^e batt. du 30^e rég., pour y faire le service.

Yacht à la dérive. — Une foule de curieux se pressait, hier, sur les quais de Saône pour voir un yacht qui, venant de rompre ses amarres, s'en allait à la dérive, emportée par le courant des eaux grossies de la Saône.

Cette coquette embarcation aurait appartenue, nous dit-on, à une grande mondaine, bien connue de Lyon.

Espérons que cette vagabonde (la barque) n'aura, dans sa course fugitive, occasionné aucun accident.

Près du Pont-d'Ainay, le yacht n'était pas encore arrêté.

Inauguration du groupe scolaire de St-Georges (5^e arrondissement). L'inauguration du groupe scolaire de Saint-Georges a été définitivement fixée au dimanche 29 mai prochain (Pentecôte).

La commission d'organisation nommée pour arrêter le programme de la Fête, ne néglige rien pour lui donner toute la solennité qu'elle mérite et fait appel dès aujourd'hui, au patriotisme de tous les habitants du cinquième arrondissement pour recueillir des souscriptions.

La commission organise un grand concert-conférence et des joutes sur la Saône. Par des avis ultérieurs, elle fera connaître le nom du conférencier, ainsi que ceux des Sociétés musicales et des jouteurs qui prendront à la Fête.

La commission se réunit le mercredi 14 chaque semaine, à huit heures du soir, à la mairie du cinquième arrondissement, où le trésorier délivrera des listes de souscriptions aux citoyens qui voudront bien en faire la demande.

Incendie. — Vers onze heures du matin, les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville accouraient sur le quai de Retz, pour y combattre un incendie qui venait de se déclarer chez M. J.-A. Henry.

Après une heure de persévérants efforts, nos braves pompiers étaient maîtres du feu, dont les pertes matérielles s'élevaient à 300 francs.

Ce commencement d'incendie est attribué au défaut de ramonage d'une cheminée mal construite.

Comme les propriétaires savent bien faire ramoner par leurs régisseurs, ce sont les poches de leurs locataires.

Le pompier Perrard jeune a été légèrement brûlé aux mains.

Accident conjuré. — Hier, à six heures du soir, deux chevaux noirs, attelés à une voiture de maître, parcouraient à fond de train la rue de la République.

De grands accidents allaient devenir inévitables quand, près de la place

Bellecourt, deux courageux citoyens se jetèrent résolument à la tête de l'attelage et parvinrent à le maîtriser.

Grâce à ce dévouement, tout danger avait disparu.

Vol dans une tannerie. — Les agents de la sûreté ont arrêté hier, à 9 heures du soir, le nommé Antoine Verner, âgé de quarante-deux ans, chauffeur, à Pierre-Bénite.

Cet individu est inculpé d'un vol de 450 francs de peaux de tannerie dans la maison Ulmo, située sur la route entre la saulée d'Oullins et Pierre-Bénite.

Vol à la Gare de Perrache. — Le nommé Joanny G., polisseur sur bois, demeurant quai Fulchiron, a été arrêté ainsi que François F., terrassier, cours Perrache. Tous les deux sont inculpés de vol qualifiés au préjudice de la Compagnie du P.-L.-M., à la gare de Perrache.

Indisposition subite. — Un soldat du 95^e de ligne, détaché au fort de Montessuy, regagnait son casernement lorsqu'il s'affaissa subitement dans la rue de la Croix-Rousse, en proie à une malaise indéfinissable. Relevé par des passants, le pauvre soldat a été transporté à la pharmacie Bouvart, où des soins empressés lui ont été donnés.

Revenu à lui, il fut accompagné par de charitables passants jusqu'au fort.

Délogement difficile. — Une fille légère de la rue Tupin se présentait hier à 9 heures du soir au poste du Mont-de-Piété pour y réquérir la force publique. Un individu qui était entré chez elle pour des motifs que nous ne dirons pas, refusait obstinément ensuite d'en sortir. Pleurs et menaces de la belle ne purent ébranler la ténacité du récalcitrant. Enfin survinrent les deux sergents pour le déloger de la place. L'individu s'exécuta devant la force; mais l'on s'aperçut après son départ qu'il avait emporté, dissimulée sous ses vêtements, la pendule de l'hétière.

Serait-ce un allemand ?

Encore un carreau de cassé. — Pierre Pigot, marchand de parapluies, rue Mollière, 138, n'a pas le vin tendre. Légèrement arrosé par le petit bleu, il s'est fait arrêter hier pour avoir brisé plusieurs carreaux de la devanture du café tenu par M^{me} Volf, rue de Fleurbaux, 13.

Accident de voiture. — Hier, dans l'après-midi, un break à quatre roues, dans lequel se trouvaient trois personnes dont un enfant, a versé chemin de la Croix-Barrière, près de la route de Vienne, dans un fossé assez profond.

L'un des voyageurs a eu la figure écorchée. L'enfant a reçu des contusions d'une certaine gravité.

Il a été aussitôt pansé dans une maison voisine.

Enlèvement de parapluie. — Si c'est une envie de femme enceinte il y a excuse légitime. Mme Brunet qui tient un bazar au 10, rue de l'Écluse, a fait arrêter hier un individu qui paraissait ébroué par son intérêt à son étalage un parapluie de grande valeur. Cette femme aux bizarres envies compliquait sa situation par un autre rap de pantalons à l'égalage de M. Chapaz, rue St-Jean. Elle a été mise à l'abri de la pluie à l'hôtel de la Permanence.

ENTERREMENTS CIVILS

Les obsèques de Madame ARGOUT, née Anne BOURGEOIS auront lieu le mardi 29 courant, à 3 heures 3/4 du soir.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue des Asperges, 48, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Les funérailles civiles de Madame MONGIN, née MARTIN, auront lieu mercredi, à 10 heures 3/4. Le convoi partira du domicile de la défunte, rue des Asperges, 58.

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Du 28 mars

1^{er} arrondissement. — Eugénie Pommeroy, 5 m., r. Caponi, 8, f. 7 h.; Jean Tissot, 63 a., r. Jean-Baptiste-Say, 1, f. 11; épouse Marie Bevilion, 43 a., r. Mulet, 5, f. 3 h.; André Regat, 17 m., rue Sainte-Catherine, 13, f. 5 h.

2^e arrondissement. — Gilbert Daniel, 65 a., église Sainte-Croix, f. 10 h.; Mercier Marie Mazarin, 4 a., r. Delandine, 13, f. 2 h.; Virginie Nicodol, 38 a., hôp. gén., f. 8 h.; Jean Lafarge, 31 a., hôp. gén., f. 12 h.; André Mesoniaux, 41 a., hôp. gén., f. 3 h.; Etienne Tissot, 3 a., Charité, f. 4 h.; épouse Dominique, 47 a., Charité, f. 5 h.

3^e arrondissement. — Michel Janin, 46 a., r. Béchervin, 29, f. 8 h.; V. Rosalie Gaudier, 52 a., r. de Bonald, 15, f. 10 h.; Marguerite Faure, 6 a., r. St-Eusèbe, 22, f. 4 h.; épouse Françoise Guillot, 42 a., r. Creuzet, 12, f. 2 h.; épouse Anne Argout, 72 a., r. des Asperges, 48, f. 4 h.; Jeanne Mérey, 2 m., r. Duguesclin, 209, f. 6 h.; Claude Floret, 2 a., r. Madeleine, 54, f. 9 h.; épouse Louise Jouffray, 32 a., ch. de la Scaronne, 2, f. 3 h.; épouse Jeanne Roussillon, 72 a., r. Paul-Berli, 191, f. 5 h.

4^e arrondissement. — Antoine Barthélemy, 28 a., r. Jacquard, 7, f. 9 h.; Joseph Alombert, 65 a., hosp. St-Joseph, f. 5 h.; Gabriel Rivier, 24 a., r. Richan, 22, f. 2 h.; Jean Fournier, 69 a., hosp. St-Joseph, f. 4 h.

5^e arrondissement. — Françoise Vallat, 50 a., r. Soufflot, 3, f. 7 h.; Louise Nègre (Verve), 72 a., r. Doyenné, 21, f. 9; Jeanette Ernest, 50 a., Antiquaille, f. 7 h.; Sophie Favelet, 43 a., r. Belhèvre, 10, f. 1 h.; Josephine Col (veuve), 46 a., r. Tramassac, n° 11, f. 3 h.; Mariette Bertrand, 11 a., 12, r. Dumas, 7, f. 5 h.

6^e arrondissement. — Michel Daniel, 51 a., av. de Saxe, 96, f. 10 h.; Pierre Rolon, 19 a., e. Vitton, 12, f. 6 h. m.

Anse. — Une rectification. — Nous recevons d'Anse la lettre suivante que nous publions en laissant à qui de droit la responsabilité des renseignements :

Monsieur le Rédacteur en chef, Vous avez été induit en erreur dans les

renseignements que vous publiez dans votre numéro du 25 courant, relativement au bureau de bienfaisance d'Anse.

Il est inexact que le Conseil municipal se soit occupé de la désignation d'un membre du bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Berthaud. Les pouvoirs de ce dernier n'ont pas été renouvelés, et nous attendons d'un jour à l'autre la nomination de son successeur ainsi que celle en remplacement de M. Putinier, démissionnaire, et tout nous fait prévoir qu'il n'y aura, à cette occasion, aucun conflit ni désaccord, avec l'administration sous-préfectorale.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'annonce de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire d'Anse, BRAU.

Lamure. — Accident. — Le nommé Abol Roland, âgé de vingt-deux ans, journalier à Lamure, a eu plusieurs doigts d'une main coupés en travaillant à une scie circulaire. Il a reçu les premiers soins que nécessitaient son état dans une maison voisine.

St-Vincent-de-Rheims. — Coups et blessures. — Le 23 courant, le nommé Hector Chevallard, tisseur à St-Vincent-de-Rheims, a été brutalement frappé à la tête avec un verre par le nommé Picot, de cette commune.

Procès-verbal a été dressé contre l'inculpé.

ÉCHOS DE THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Rôleau, 7 h. 1/2. — Représentation populaire à moitié prix : *Le Voyage en Chine*, opéra-comique en 3 actes, par Labiche et Delacour, musique de François Bazin; *Maitre Pathelin*, opéra-comique en 1 acte.

LES PREMIÈRES

Grand-Théâtre. — *Padre*, opéra en cinq actes, musique de M. Paladilhe, paroles de M. V. Sardou. — Le Grand-Théâtre donnera hier la première représentation de *Padre*! M. Paladilhe, qui n'avait à son actif que quelques actes d'opéras comiques : *Le Passant*, 1 acte; *L'Amour africain*, 2 actes; *Suzanne*, 3 actes, a voulu, cette fois, faire grand. Il faut bien dire que, tout en étant resté assez loin de tout ce qui pouvait fournir le merveilleux livret de *Padre*! l'auteur a écrit une partition qui, sans constituer dans son ensemble une œuvre de premier ordre, n'en forme pas moins un ouvrage remarquable à plus d'un titre.

A quel genre appartient-il ? Un peu à tous, et ce n'est pas son moindre défaut de fourmiller de reminiscences. Toutefois, il faut savoir gré au musicien de ne pas avoir emprunté à l'école Wagnerienne quelques-uns de ses procédés anti-musicaux à la mode aujourd'hui. Un autre défaut qui s'accuse fréquemment dans ce drame lyrique, c'est la lourdeur : à certains moments on languit, les réponses n'arrivent pas, et ne sont pas même préparées, il y a des trons. Les réponses faites, examinons rapidement les cinq actes.

Le premier s'ouvre par un chœur de soldats assez bien marqué. Un peu plus loin, l'air de la *Triumvirate* qui s'étend beaucoup trop pour le personnage secondaire qui le chante. Arrive la scène de Jonas. Ici, il n'y a qu'à louer : la mélodie simple et franche convient bien au brave soldat, et la tristesse qui remplit le dernier motif est touchante. Il ne faut pas parler du chœur qui suit, et qui n'est qu'une bruyante confusion de voix et une succession de tonalités aussi pénibles qu'incompréhensibles. A mentionner *L'Amour* qui conduit *Padre*! et dont les parties habilement écrites, vers le final surtout, laissent planer le chant qui monte et notes superbes, pour retomber ensuite de toute sa hauteur se fondre dans un dernier mot de prière plein de douceur et de recueillement. La fin de cet acte donne toute la révélation de la partition : la belle du drame, *Rosario*, apparaît en personne et chez lui la nuit pendant son absence, il vient exprimer son amour dans un *adagio* un peu commun, on sentira néanmoins son angoisse : c'est mieux ! le passe comme un frisson dans l'orchestre ; tout est changé, la couleur dramatique apparaît et prépare bien à la suite.

Gissons rapidement sur le commencement du 2^e acte, qui ne présente que peu d'intérêt.

Arrêtons-nous à la sympathique fête que donne le duc d'Anse. C'est riche, c'est éblouissant de lumières et de dorures. A noter un beau chœur de violoncelles déployé ensuite largement par les violons. Une valse délicieuse et originale.

Mais pourquoi faut-il que le cornet à pistons s'y abandonne jusqu'à jouer un air de danse genre Offenbach ! La pavana qui vient vers la fin du ballet est certainement une des meilleures pages ; la 2^e reprise en *fa* des boucles fermées est du plus heureux effet.

An 3^e acte, je n'aime pas le trio. La scène de *Dolores* chez le duc est belle d'un bout à l'autre et savamment arrangée. Le musicien a compris cette page dramatique, c'est bien senti : le cri de *Dolores* éplorée de l'abominable dénonciation qu'elle fait est d'une expression saisissante. Tout est bon : l'orchestration est maniée habilement.

Voici le quatrième acte. Ici, il faut presque tout admirer : ces pages-là en font abondamment d'autres, on ne se souvient plus des longueurs, des indécisions, du manque de couleur et de vie : tout s'est agrandi ! quelle magnifique phrase que celle de *Rosario* et comme ce grand air resplendit noblement dans l'air qui suit. L'accompagnement est majestueux et ajoute encore à la solennité du chant. La plainte de *Rosario* à *Carlo* est belle et émouvante. Mais la scène s'éclaircit et éclate, superbement amenée, une formidable explosion : un cri splendide de vengeance et de liberté que poussent les conjurés. Enfin, la scène du sonneur : là, le musicien est un maître. C'est tout simplement sublime cet adieu au cadavre de *Jonas*, au premier martyr. Impossible d'être plus émouvant.

Le 5^e acte renferme un duo magnifique. La fin est toute remplie par le *deuxième* qui se fait entendre au dehors et est souligné par l'orchestre. Musicalement, il y a peut-être là le meilleur de la partition.

Le compositeur qui a écrit ces deux actes est certainement du bois dont on fait les grands maîtres.

L'interprétation est bonne dans son ensemble, le ballet bien réglé, la décoration et les costumes sont d'un goût parfait et, pour cette fois, il n'y a que des éloges à faire à M. Campeccaso.

LE TRIPLE ASSASSINAT

DE LA RUE MONTAIGNE

Le revolver de M^{me} Regnaud

Marseille, 28 mars.

Différents détails d'une certaine importance ont été recueillis.

Nos lecteurs se souviennent en particulier qu'au lendemain même du crime, on avait constaté la disparition d'un poignard et d'un revolver que Marie Regnaud plaçait toujours à sa portée sur la table de nuit.

Or, la femme avec qui Pranzini a passé la nuit de samedi à dimanche, a raconté que cet individu, pour la forcer à restituer l'argent qu'il lui avait donné la veille, l'avait menacé d'un revolver. Cette femme a expliqué que l'arme était un revolver de petit calibre à poignée d'ivoire. Et le revolver de Marie Regnaud avait une poignée d'ivoire.

Incidents de voyage

Paris, 28 mars.

Pendant le projet de Marseille à Paris, tous les efforts tentés pour arracher à Pranzini quelque aveu ou quelque indication nouvelle ont été infructueux. Les gendarmes et les fonctionnaires de la police ont eu beau se montrer aussi aimables que possible envers l'inculpé, s'efforçant de défrayer à ses moindres désirs, Pranzini est resté impassible.

Pendant un arrêt, à Melun, Pranzini a soif. Il demande un verre d'eau. On le lui apporte, et les gendarmes lui ôtent les pochettes.

Puisque c'est ainsi, dit-il, je voudrais bien une cigarette.

M. Jaume lui en fait une et la lui met dans la bouche. M. Goron, qui fume un cigare, se penche et lui donne du feu. Il aspire la fumée avec délice.

En élevant à la fois ses deux mains, liées par la chaîne de fer, pour retirer la cigarette de sa bouche, il exhibe ses cicatrices qu'il attribue comme on sait à une coupure de canif.

Ces cicatrices sont des plus marquées. La cigarette est finie. On lui remet les pochettes. Il élève trois ou quatre fois les mains et fait observer, en souriant, aux gendarmes qu'il pourrait tenir sa cigarette entre ses deux pouces réunis par l'anneau de fer.

À l'instant d'arriver, M. Goron fait un dernier effort.

Voilà, Pranzini, avez donc un peu de franchise. Vous n'avez qu'une réponse : Non, non, et toujours non. C'est stupide. Vous dites que bientôt on connaîtra votre innocence, parce que l'assassin sera découvert. Vous le connaissez donc ? Eh bien ! nommez-le tout de suite.

— Moi, je ne sais pas.

— Allons donc, tenez, voulez-vous que je vous dise ? Si l'y en a un autre que vous, il n'y a pas de danger que vous le nommez, parce qu'il dirait qu'il a joué que le second rôle et que c'est vous qui avez frappé. Sans cela vous parlez, car vous savez bien que votre tête est en jeu, et dans ces cas là on n'hésite pas.

— Que voulez-vous que je dise ? Je ne sais rien.

De la gare de Lyon à la permanence.

Dans l'omnibus 8138, Pranzini occupe la place du fond, entre ses deux gendarmes qui gardent le mystère le plus profond.

